



LIGNEYRAC

BULLETIN MUNICIPAL N° 9

DANS CE BULLETIN :

Mot du Maire	2
L'équipe municipale	3
Le compte administratif 2022	4
Le budget primitif 2023	5
Informations	6 à 9
La vie de la commune	10 à 12
Aménagements, équipements et travaux	13 à 19
La Forêt jardin	20 à 21
Informations Communauté de Communes du Midi Corrèzien	22 à 23
La vie des associations	24 à 25
Boulou les Roses	26
L'état civil	27
Les infos pratiques	28



JANVIER 2024



MOT DU MAIRE

Nous avons le plaisir de vous remettre ce bulletin municipal, dans lequel vous trouverez des informations utiles, les actions réalisées par l'équipe municipale, et les évènements et manifestations qui ont animé notre commune tout au long de cette année.

En 2023, nous avons œuvré avec investissement et motivation pour la mise en œuvre concrète de nos projets communaux. Nous avons notamment continué nos actions en faveur des jeunes et des aînés, poursuivi le programme d'entretien de la voirie communale, amélioré le fleurissement du bourg et le système d'arrosage, modifié l'éclairage public pour le rendre plus économique et plus écologique.

En 2024, nous allons poursuivre avec le même investissement et la même motivation, les projets communaux avec notamment la finalisation de l'étude sur l'assainissement du bourg et le lancement de celle sur la rénovation de notre Eglise.

Nous devons également nous assurer que les engagements pris concernant la remise en état du parking de la Salle Patrick Cheyroux, prévue en juin 2024, soient respectés.

Concernant le projet de modification du SPR (AVAP), en 2023, nous avons relancé une nouvelle fois les services de l'Etat. En 2024, nous continuerons avec détermination les démarches nécessaires pour faire aboutir ce dossier, en cohérence et en conformité avec le PLUI du Midi-Corrézien et avec les exigences et évolutions actuelles, en terme de rénovation et d'efficacité énergétique.

Au sein de notre communauté de communes, en 2023, nous avons démontré les capacités d'initiatives et le dynamisme de nos territoires ruraux. Le Midi-Corrézien est un territoire où il fait bon vivre ! En 2024, nous devons poursuivre ensemble notre investissement pour les nombreux projets de l'intercommunalité.

En ce début d'année, nous avons bien entendu une pensée particulière pour toutes les personnes qui nous ont quittés en 2023 et pour leurs familles.

Je souhaite remercier les trois adjoints, l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que Francine et Patrick, les employés communaux, pour leur disponibilité, leur motivation et leur investissement au quotidien.

Merci également aux nombreuses associations pour leurs actions qui animent notre commune. Elles représentent une composante essentielle à la vie de notre village.

Les conseillers municipaux et les employés communaux se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2024.

Nathalie Duranton


Nathalie DURANTON — Maire

Responsabilités : Représentant de l'Etat, responsable de la gestion et de l'administration de la commune
Participation à toutes les commissions communales.
Conseillère communautaire, membre du bureau communautaire.


Bernard SIMBELIE — Premier Adjoint

Responsabilités : délégué à l'administration générale, aux finances communales, à l'économie, à l'urbanisme et aux affaires sociales et culturelles. Délégué au SEBB, au Sirtom.

Commissions : Economie et finances, Urbanisme, Travaux, infrastructures, environnement, Communication. Conseiller communautaire suppléant. Membre de la CLECT et de la commission PLUI.


Laurent JUBERTIE — Deuxième Adjoint

Responsabilités : délégué au suivi des travaux et des chantiers sur les infrastructures et l'environnement communal.

Commissions : Economie et finances, Urbanisme, Travaux, infrastructures, environnement.


Hubert LAMOTHE — Troisième Adjoint

Responsabilités : Délégué au suivi des missions de l'agent technique et au suivi des travaux et des chantiers sur les infrastructures et l'environnement communal. Délégué à la FDEE19 et au PETR.

Commissions : Economie et finances, Travaux, infrastructures, environnement, Urbanisme, Vie sociale et solidarité. Membre de la commission communautaire Voirie.


Laurent GAY - Conseiller municipal

Délégué FDEE19

Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Urbanisme, Manifestations, Vie associative.


Isabelle SOL - Conseillère municipale

Déléguée à la Sécurité, à la défense et au syndicat Bellovic.

Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Communication, Vie sociale et solidarité.


Céline CERTES - Conseillère municipale

Commissions : Vie sociale et solidarité, Manifestations et vie associative, Communication.


Michaël LEA - Conseiller municipal

Délégué aux bâtiments et terrains communaux et suppléant au syndicat Bellovic.

Commissions : Travaux, infrastructures et environnement, Manifestations et vie associative, Vie sociale et solidarité.


Sébastien MONTEIL - Conseiller municipal

Délégué FDEE19

Commissions : Urbanisme, Manifestations et vie associative


Pierre SINDOU - Conseiller municipal

Délégué à l'organisation des manifestations, et au suivi de la vie associative, régisseur suppléant.

Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Manifestations et vie associative, Communication.


Elodie BOULANGER - Conseillère municipale

Commissions : Vie sociale et solidarité, Manifestations et vie associative, Communication.

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

Commune de LIGNEYRAC	
Compte Administratif 2022 Section de Fonctionnement	
Dépenses réelles de Fonctionnement	137 641,07
Dont Frais de personnels	61 917,85
Dont Intérêts emprunt	6 653,21
Dépenses d'ordre	52 142,55
Amortissements de biens	52 142,55
Total Dépenses Fonctionnement de 2022	189 783,62
Report Résultat 2021	0,00
Total Dépenses de Fonctionnement de 2022 + Report Résultat 2021 (1)	189 783,62
Recettes réelles de Fonctionnement	189 940,32
dont Impôts Locaux	115 940,30
dont Attribution de Compensation CCVMC	39 531,61
dont Dotations Etat (y compris compensations fiscales)	48 992,29
dont Revenus des immeubles (loyers logements communaux)	20 251,76
Recettes d'ordre	15 564,62
Amortissements de subventions	15 564,62
Total Recettes Fonctionnement de 2022	205 504,94
Report Résultat 2021	98 061,08
Total Recettes Fonctionnement de 2022 + Report Résultat 2021 (2)	303 566,02
Résultat cumulé 2022 à affecter en 2023 (2 - 1)	113 782,40

Commune de LIGNEYRAC	
Compte Administratif 2022 Section d'Investissement	
Dépenses d'Équipement (Hors emprunt)	33 241,31
Dépenses Financières	26 459,49
Annuité Capital Emprunt	26 459,49
Dépenses d'ordre	21 618,62
dont Amortissements de Subventions	15 564,62
Total Dépenses Investissement de 2022	81 319,42
Report Résultat 2021	0,00
Total Dépenses Investissement de 2022 + Report Résultat 2021 (1)	81 319,42
Restes à réaliser sur Dépenses d'Équipement à reporter en 2023 (2)	172 932,06
Recettes d'Équipement	17 600,00
Recettes financières	8 022,92
dont FCTVA	6 535,72
Couverture Besoins Financement Investissement	13 881,72
Recettes d'ordre	58 196,55
dont Amortissements de biens	52 142,55
dont opération patrimoniale	6 054,00
Total Recettes Investissement de 2022	83 819,47
Report Résultat 2021	100 459,79
Total Recettes Investissement de 2022 + Report Résultat 2021 (3)	184 279,26
Restes à réaliser sur Recettes d'Équipement à reporter en 2023 (4)	56 090,50
Résultat cumulé 2022 + RAR à reporter en 2023 (3 + 4 - 1 - 2)	-13 881,72

Commune de LIGNEYRAC

Budget Primitif 2023 Section de Fonctionnement

Dépenses réelles de Fonctionnement	219 767,96
dont charges de personnels	81 850,00
dont intérêts d'emprunt	5 656,00
Dépenses d'ordre	79 372,72
dont Amortissements	53 680,00
dont Virement à la Section d'Investissement	25 692,72
Besoins Financement Investissement	13 881,72
Total Dépenses Fonctionnement	299 140,68
Recettes réelles de Fonctionnement	187 437,00
dont Impôts Locaux	70 379,00
dont Attribution de compensation CCVMC	39 531,00
dont Dotations Etat	48 627,00
dont Revenus d'Immeubles (loyers logements sociaux)	21 000,00
Recettes d'ordre	11 803,00
Amortissement des subventions d'équipement	11 803,00
Total Recettes Fonctionnement de l'exercice (1)	199 240,00
Résultat 2022 reporté après couverture des Besoins Financement Investissement (2)	99 900,68
Total Recettes Fonctionnement (1+2)	299 140,68

Commune de LIGNEYRAC

Budget Primitif 2023 Section d'Investissement

Dépenses d'équipement (Hors emprunt et amortissements subventions) votées au BP	87 781,72
Dépenses Financières	26 675,00
Annuité Capital Emprunt	26 465,00
Dépôt et Cautionnement	210,00
Amortissements des Subventions d'Equipement	11 803,00
Opérations Intégration (frais Etudes)	0,00
Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2022 (1)	172 932,06
Total Dépenses Investissement	299 191,78
Recettes d'équipement	42 825,00
Recettes d'ordre et autres recettes	97 316,44
Amortissements de biens	53 680,00
FCTVA	3 552,00
Taxe d'aménagement	300,00
Dépôt et Cautionnement	210,00
Opérations Intégration (frais Etudes)	0,00
Virement de la Section de Fonctionnement	25 692,72
Couverture Besoins Financement Investissement par affectation des résultats 2022 (1-3-2)	13 881,72
Report Solde Exécution Investissement 2022 (2)	102 959,84
Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2022 (3)	56 090,50
Total Recettes Investissement	299 191,78

Informations

Réglementation des déchets

Nous trouvons régulièrement des déchets aux pieds des bornes de tri. Ces incivilités peuvent avoir des conséquences importantes comme le mortier datant de la Seconde Guerre mondiale, déposé le 22 octobre qui a nécessité l'intervention de la Gendarmerie et du service de Démontage, venu de Bordeaux. Pour information, si vous trouvez ce type d'objet dans vos greniers, caves ou jardins, il existe une procédure simple et gratuite permettant leur récupération en toute sécurité : il suffit de contacter les services de Gendarmerie.



RAPPEL : ces dépôts relèvent d'une infraction aux règlements suivants :

- article 73 du règlement sanitaire départemental
- article R.632-1 et R.635-8 du code pénal
- article R.116-2 du code de la voirie routière

Les infractions à ces différents règlements peuvent faire l'objet de sanctions et notamment des amendes de la 1ère à la 5ème classe (de 38 à 1500 euros).

Réglementation compostage

La loi anti-gaspillage de 2020 rend obligatoire à compter du 1er janvier 2024, le compostage pour tous les particuliers, entreprises, collectivités locales et industriels. Les déchets organiques biodégradables, telles que les épluchures de fruits et légumes, ne devront plus être jetés dans les ordures ménagères (bac marron). Ils devront être triés, séparés du reste des emballages (carton, plastique, verre, etc) et déposés, soit **dans le composteur collectif, mis en place par la municipalité depuis janvier 2023 à la Forêt Jardin**, soit dans des composteurs individuels (que vous pouvez acquérir par le biais du SIRTOM).



Demandez votre composteur !

Le **SIRTOM** de la région de Brive met à votre disposition un **Pack Compost** comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :

- **un composteur** d'un volume au choix :
 - 400 litres - participation financière : 20 €
 - 600 litres - participation financière : 30 €
 - 800 litres - participation financière : 40 €
 - 1 m³ en bois Douglas - participation financière : 100 €

* Règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public

- **un bio-seau** pour transporter vos déchets de cuisine
- **un mélangeur** qui permet de retourner et d'aérer le compost
- **un guide** du compostage



Modalités d'acquisition

- **Pour un retrait immédiat** : présentez-vous dans nos locaux administratifs, muni du coupon-réponse ci-joint dûment rempli et accompagné du règlement.
- **Pour un retrait dans la mairie de votre domicile** (hors Brive) : retournez au Sirtom le coupon-réponse ci-joint dûment rempli et accompagné de votre règlement.

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
CS11019 - Avenue du 4 Juillet 1776 - 19315 Brive CEDEX
Tél. 05 55 17 65 10 - Fax : 05 55 17 65 19
www.sirtom-region-brive.net

N° Vert 0800 204 054

Création de Corrèze Autonomie

Le Département a créé son service public "Corrèze Autonomie", pour proposer un accompagnement "sur mesure" aux Corrèziens en situation de dépendance, de handicap, de grand âge et de fragilité. L'objectif de "Corrèze Autonomie" est de garantir à chaque Corrèzien en risque ou en perte effective d'autonomie, ainsi qu'aux aidants, un accès rapide et simplifié à un bouquet complet de services, au plus près de leurs besoins. À compter du 1^{er} janvier 2024, si vous avez besoin d'une information générale sur l'autonomie, d'une aide pour effectuer des démarches administratives ou mettre en place un service de maintien à domicile, vous pourrez, par un simple appel téléphonique au **05.55.19.19.19** (joignable 24h/24 et 7j/7), exprimer votre demande auprès d'un agent qualifié du Département. En fonction de la situation, ce dernier pourra, ensuite, déclencher immédiatement la visite du coordinateur de proximité à votre domicile. Sur les 150 agents de "Corrèze Autonomie", 41 (qui étaient référents des Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) jusqu'au 31/12/23), resteront implantés en territoire et seront mobilisables au quotidien, pour renforcer le lien de proximité avec les usagers en fragilité et leurs aidants.



Déclaration obligatoire des meublés de tourisme

La **déclaration d'un meublé de tourisme**, que celui-ci soit classé ou non, est obligatoire. Toutefois, si le meublé de tourisme est la résidence principale du loueur, il est dispensé de déclaration simple. La résidence principale doit être occupée 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure. De ce fait, louer un logement plus de 120 jours fait perdre son caractère de résidence principale au bien concerné, de sorte que le régime de la résidence secondaire devient applicable. Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire CERFA n°14004*04. Il reçoit un accusé de réception. Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie (exemple : le meublé de tourisme n'est plus proposé à la location saisonnière). À noter : si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

Classement des meublés de tourisme Le classement en meublé de tourisme, à l'instar du classement des autres hébergements touristiques, a pour objectif d'indiquer au client un niveau de confort et de prestation. Le classement comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles, il est volontaire et a une validité de 5 ans. L'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne et Corrèze Tourisme sont tous deux habilités au classement des meublés de tourisme.

Avantages :

- ◆ C'est un gage de qualité et un élément rassurant pour le futur client
- ◆ Il permet d'appliquer une taxe de séjour au réel au lieu du pourcentage, plus simple à calculer et souvent plus avantageux pour le client
- ◆ C'est un prérequis pour demander l'agrément « chèques vacances »
- ◆ Il permet de bénéficier d'un abattement forfaitaire de 71% sur les revenus de location. Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne => Espace pro => Boîtes à outils => Réglementation des meublés de tourisme. Contacts : Courriels : taxesejour.valleedordogne@gmail.com - classement@valleedordogne.com Tél : 05 65 33 22 04

Fiscalité 2023

En 2023, l'Etat a procédé à une augmentation des bases d'imposition. Ainsi les ligneyracois ont vu augmenter leurs impôts alors que le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux communaux, à savoir :

- ◆ Taxe foncière bâti : 30,35% (soit 21,35% part départementale et 9% part communale)
- ◆ Taxe foncière non bâti : 60%
- ◆ Taxe d'habitation : 7% (résidence secondaire ainsi qu'aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

Recensement 2023

Le recensement de la population réalisé pour le compte de l'INSEE a déterminé la population légale au 1^{er} janvier 2024 :

- ◆ Population municipale : 297
- ◆ Population comptée à part : 7 (étudiants, résidents en foyer, résidents en EHPAD...)
- ◆ Population totale : 304

Autorisations d'urbanisme enregistrées en 2022 et 2023

En 2022

Permis de construire :

4 permis de construire (pour réhabilitation et agrandissement de maison d'habitation ainsi que transformation de grange en maison d'habitation) ont été accordés, tous sous réserve du respect de prescriptions dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP) et du Site Classé de la Butte de Turenne.

Déclarations préalables de travaux :

22 dossiers ont été déposés :

- ◆ 15 ont été accordés, dont 7 avec des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France,
- ◆ 5 ont été refusés par l'Architecte des Bâtiments de France
- ◆ 2 ont été rejetés par l'Architecte des Bâtiments de France

Certificats d'urbanisme :

13 demandes ont été enregistrées, dont 11 certificats d'urbanisme d'information, 2 certificats opérationnels (1 réalisable et 1 refusé).

En 2023

Permis de construire :

2 permis de construire pour des bâtiments agricoles et 1 pour la rénovation d'une maison d'habitation ont été accordés, tous sous réserve du respect de prescriptions dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP) et du Site Classé de la Butte de Turenne.

Déclarations préalables de travaux :

10 dossiers ont été déposés :

- ◆ 7 ont été accordés dont 3 avec des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France
- ◆ 1 a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France
- ◆ 2 sont toujours en cours d'instruction.

Certificats d'urbanisme :

4 demandes ont été enregistrées, dont 1 certificat d'urbanisme d'information, 2 certificats opérationnels qui ont été refusés et 1 demande en cours d'instruction.

Catastrophes naturelles

En 2023, la commune a de nouveau connu un phénomène de sécheresse ; le Maire de Ligneyrac a donc déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture.

Suite à cette demande, la Commune a été reconnue en ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE pour la période allant du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022, par arrêté ministériel du 22 juillet 2023 publié au Journal Officiel du 14 septembre 2023. Les administrés sinistrés disposaient d'un délai de 30 jours, à compter du 14/09/2023, date de publication au Journal Officiel, pour se rapprocher de leur assurance, afin que les dégâts soient pris en charge le cas échéant.

Frais de scolarité

La commune ne faisant pas partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) une participation aux dépenses est demandée de la part des communes accueillant les enfants de Ligneyrac :

- 4292 euros pour l'école de Turenne pour 5 enfants - année scolaire 2022-2023
- 997 euros pour l'école du Vignon en Quercy pour 1 enfant - année scolaire 2022-2023
- 1891 euros pour l'école de Meyssac pour 1 enfant en maternelle - année 2021-2022

Aide à la scolarité

La municipalité de Ligneyrac maintient son soutien en faveur des enfants de Ligneyrac âgés de 16 à 19 ans, qui poursuivent des études générales, techniques ou professionnelles, ou une formation qualifiante assimilée à une poursuite d'études.

L'aide financière de 300 € a été instaurée afin de participer aux charges afférentes à la scolarité des enfants des familles domiciliées sur la commune de Ligneyrac, en résidence principale au 1^{er} janvier .

Les demandes pour l'année scolaire 2024-2025 devront être réalisées auprès de la mairie entre le 01/09 et le 30/11/2024. Un certificat de scolarité et un RIB sont nécessaires.

Pour l'année scolaire 2023 - 2024, l'aide à la scolarité a bénéficié à 5 enfants, soit une somme de 1500 euros.

Convention conservatoire BRIVE

Depuis de nombreuses années maintenant, la Commune de Ligneyrac offre la possibilité aux ligneyracois de bénéficier des tarifs accordés aux brivistes pour l'inscription au Conservatoire de la Ville de Brive.

Par convention, la Commune de Ligneyrac s'engage à s'acquitter auprès de la Ville de Brive de la différence entre les droits d'inscription appliqués aux familles extérieures de la Ville de Brive, et les droits d'inscription appliqués aux familles brivistes.

Cette convention de partenariat doit être renouvelée prochainement car elle a une durée limitée.

Plusieurs familles ligneyracaises en ont déjà bénéficié.

Vie de la commune

Repas communal



Rassemblés à l'ombre du grand chêne au pied de l'ancienne école, plus d'une centaine de ligneyracois se sont réunis, suite à l'invitation de la municipalité, pour partager le repas communal, devenu le rendez-vous annuel en septembre.

Ce fut l'occasion également de communiquer sur les projets en cours ou à venir et de transmettre diverses informations.

Les convives ont pu partager le pot d'accueil offert par les élus. Le repas, préparé par Mon Traiteur 19-46, était pris en charge par la municipalité.

Les ligneyracois des différents hameaux ont pu se rencontrer, échanger entre générations et profiter de ce moment de convivialité.



Action en faveur des aînés

Comme à l'habitude, les aînés ont eu la visite des élus pour le cadeau distribué avant les fêtes de fin d'année.

Un petit changement a été décidé cette année dans l'attribution du cadeau : pour les nouveaux bénéficiaires, l'attribution se fera désormais à partir de l'âge de 70 ans.

Les élus ont choisi cette année le jeu de société créé par le PETR de la Vallée de la Dordogne Corrézienne ; un jeu sur notre région abordant les thèmes de l'histoire, la géographie, le patrimoine, les traditions et anecdotes locales, les personnages célèbres qui ont marqué le territoire.

Si vous souhaitez faire l'acquisition de ce jeu, consultez les informations sur : www.valleedordogne.org

ou contactez le PETR au 05 55 84 01 69



Notre centenaire Renée CONCHE



Le 1^{er} août, une délégation d'élus de Ligneyrac a rendu visite à Renée CONCHE à l'EHPAD de Meyssac pour célébrer son centième anniversaire, en présence de sa famille, autour d'une collation offerte par l'établissement.

A cette occasion, un bouquet de fleurs et des chocolats lui ont été remis de la part de la municipalité.

Ce moment de convivialité a été l'occasion de se remémorer quelques souvenirs.

Fleurissement du bourg



Un atelier jardinage pédagogique a été organisé pendant les vacances de Pâques, avec la plantation de vivaces dans le bourg et au monument aux morts. Les parents et les enfants, ont improvisé un atelier sous le soleil, grâce aux dons de végétaux par des habitants soucieux de leur environnement. Les espaces vides ont été comblés par de nouvelles fleurs, des arbustes et aromatiques.



Signes lapidaires

Le projet de création du circuit de découverte des signes lapidaires avance, aux côtés de 8 autres communes (Albignac, Aubazine, Beaulieu sur Dordogne, Bilhac, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Noailhac et Sérilhac) avance.

Les panneaux et autres documents de communication ont été choisis. Le prestataire pour le site Web et l'application a été retenu. Le travail de mise en forme des textes et photos ainsi que la création d'une vidéo et du circuit ont été réalisés.



Commémorations



Les habitants de Ligneyrac et le conseil municipal se sont retrouvés au monument aux morts pour les cérémonies commémoratives habituelles des 8 mai et 11 novembre. Cette année, s'est ajoutée celle du 19 mars, organisée par la commune, les Anciens Combattants de Ligneyrac, le comité FNACA de Turenne, Jugeals-Nazareth et Nespouls. Les cérémonies ont été des moments de recueillement, en mémoire des combattants tombés pour notre liberté.

Après le dépôt des gerbes, l'appel des morts pour la France, la minute de silence et la lecture des messages officiels, la Marseillaise a été entonnée. Pour clore ces moments d'hommage, un verre de l'amitié était proposé aux participants à la salle Patrick Cheyroux.



Aménagements, équipements et travaux

Matériel municipal



Le fauchage des bordures de routes a été retardé cette année à la suite de la panne de l'épareuse. En raison de sa vétusté, et après réflexion, en accord avec la commune de Noailhac, une nouvelle épareuse a été achetée par Ligneyrac, pour un montant de 30 000 euros TTC.

Cet investissement a bénéficié d'une subvention départementale de 5 000 €, dans le cadre du contrat Solidarité Communale 2023-2025. Au final, grâce à cette subvention, à la reprise de l'ancien matériel et au remboursement de la TVA, le coût pour chaque commune est de 8 539 €.



Arrosage public



L'arrosage public en place a été enterré afin que les tuyaux soient protégés, moins visibles et surtout pour permettre une meilleure irrigation sur la zone racinaire. Une série de vannes supplémentaires installées permettra de mieux gérer l'arrosage.

Les jardinières sur les murs ont été percées pour être raccordées au système et bénéficier de l'arrosage gouttes à gouttes.



Eclairage public



Depuis quelques mois, dans un souci d'économie et de préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses, l'éclairage public du bourg est coupé de 22h à 7h.

Les ampoules existantes ont également été remplacées par des lampes à diode électroluminescente (LED).



Aménagements, équipements et travaux (suite)

Sécurisation antenne TDF

Les travaux de sécurisation de l'antenne de télécommunication à Leygonie ont été réalisés par la société TDF, propriétaire.

Une clôture en bois a été installée protégeant ainsi le site.



Boîtes aux lettres



Les différentes boîtes aux lettres jaunes de la commune ont fait l'objet d'un comptage du nombre de courriers déposés, sur plusieurs mois, par les services de La Poste. Celles qui n'étaient plus utilisées ont été enlevées ou condamnées.

En parallèle, la municipalité a fait l'inventaire de celles qui étaient défectueuses.

Le changement des boîtes aux lettres défectueuses est en cours et devrait s'achever au 1^{er} trimestre 2024.

Logements communaux

Les travaux ont concerné les petites toitures situées à l'arrière du bâtiment de l'ancienne école, dont les ardoises ont été remplacées à l'identique par l'entreprise Valeix, pour un coût total de 8 609,70 €.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention départementale de 1 957,00 €, dans le cadre du contrat Solidarité Communale 2021-2023



Travaux église



Il a été constaté un taux d'humidité très important dans l'église, de par sa situation enterrée et suite au Plan d'Aménagement du Bourg qui a détérioré cette situation. En effet, le drain longeant l'église côté nord a été supprimé et remplacé par des prises d'évacuation d'eau en prévision de pose de gouttières, qui n'ont pas été posées. Seules quelques gouttières en cuivre côté sud existaient.

Sans attendre un programme plus vaste de restauration de l'église, envisagé ultérieurement par la municipalité, des gouttières complémentaires, en cuivre, ont été installées par l'entreprise Valeix, sur la partie non inscrite aux Monuments Historiques. Le coût final de ces travaux est de 2 924,80 €, déduction faite de la subvention départementale de 2 924 €, dans le cadre du contrat Solidarité Communale 2021-2023.

L'entreprise Brouilhet est intervenue pour réparer une des cloches qui ne fonctionnait pas, ainsi que le boîtier de commandes.

Une nouvelle programmation, à l'essai, a été mise en place. Les cloches sonnent l'Angélus matin, midi et soir et toutes les heures et demi-heures, entre 7h et 19h. Des panneaux bois ont été posés par des conseillers municipaux dans le clocher, pour atténuer le bruit pour les plus proches voisins.

A ce jour la nef n'étant pas classée, une demande a été faite auprès de la DRAC depuis janvier 2023 pour étendre la protection Monuments Historiques à l'ensemble du bâtiment.



Cimetière



Le caveau communal n'ayant plus de plaque, la commune a sollicité Mr CHRISTOLHOMME de La Martinie pour en fabriquer une nouvelle en ardoise, qui a été fixée par les conseillers municipaux.



Entretien des routes

Au cours de l'année, dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, l'agent municipal effectue des rebouchages de trous avec de la grave émulsion, en attente, si nécessaire, d'une complète réfection de la chaussée.

Le coût pour l'année 2023 est de 525,94€



Aménagements, équipements et travaux (suite)

Travaux voirie

Voirie Départementale

Des travaux de renforcement de la chaussée ont été réalisés par le Département sur la RD150E2 entre le lieu dit Les Barrières et la Croix du Buis.



Des travaux sur les canalisations d'eaux pluviales ont été réalisés par le Département à la Croix de la Mission et au Champ du Roy.



Voirie Communautaire

Dans le cadre du programme de voirie communautaire, des travaux ont été réalisés sur la route des Alambics, de la Martinie à la route de Cavagnac, pour un coût de 12662.43€ HT.

Voirie Communale

Le programme voirie 2022 réalisé début 2023, par l'entreprise Eurovia, concernait de gros travaux sur la Route de Soult et a pu bénéficier du double financement de l'état (DETR) et du Département de la Corrèze .



D'autres travaux d'entretien de voirie ont concerné les secteurs de Laroche, de Lander, Péchal, Laubuge, Le Chastang et Sabazot.



Impasse de Péchal



Impasse de Laubuge



Chemin du Vignal

Le chemin reliant le hameau de Peyrignac à celui de Langlade, sur la commune de Collonges-la-Rouge, a été nettoyé et élagué, par l'entreprise Alvitre assisté de l'agent technique et d'un élu, afin de permettre l'accès à un gîte rural.

Ce chemin bénéficie également d'une nouvelle appellation « chemin du Vignal », en cohérence avec la dénomination sur la commune limitrophe.

Aménagements, équipements et travaux (suite)

Réseaux d'eaux pluviales et diagnostic assainissement

Le syndicat Belloc va renforcer le réseau d'eau potable entre le bourg et le château d'eau.

Le Conseil Départemental ayant prévu des travaux de rénovation de la voirie RD152 en traverse de bourg, la municipalité souhaite que ces travaux soient coordonnés et en profite pour rénover les réseaux d'eaux pluviales et établir un diagnostic sur le réseau d'assainissement du bourg.

La municipalité a mandaté le CPIE comme assistant en maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans cette étude, réalisée par le Cabinet Dejante, retenu suite à une consultation.

A ce jour, des relevés topographiques ont été effectués pour établir les plans des réseaux. Une exploration par caméra des canalisations est en cours afin de vérifier leur état.

Cette étude bénéficie des subventions :

- ◆ de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50%
- ◆ de l'Etat, dans le cadre de la DETR, à hauteur de 10%
- ◆ du Conseil Départemental, à hauteur de 10%

Le diagnostic complet devrait être finalisé dans le 1er semestre 2024.



Panneaux voirie endommagés

Suite à la mise en place du nouvel adressage, des panneaux avec les nouvelles dénominations des voies ont été installés en 2021/2022.

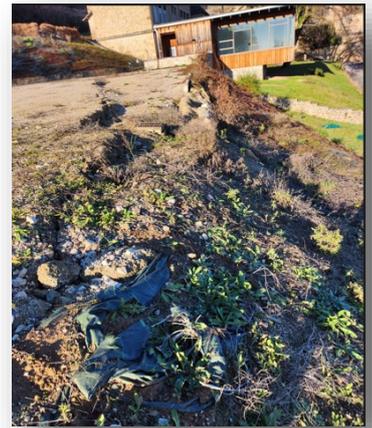
Plusieurs d'entre eux ont été endommagés par des véhicules et devront être remplacés par la municipalité, les responsables de ces dégradations ne s'étant pas fait connaître...



Sinistre parking Salle Patrick CHEYROUX

Suite à l'éboulement du parking, plusieurs expertises ont été réalisées depuis 2021, à la demande des compagnies d'assurances des différents professionnels en charge de la réalisation du parking. En 2023, les expertises se sont poursuivies et des réunions se sont tenues sur place en présence de toutes les parties (entreprise en charge des études de sol préalables, entreprise en charge de la réalisation des travaux et maître d'œuvre) et de leurs assureurs. Une clé de répartition des responsabilités a été arrêtée.

Une prochaine réunion a été programmée en janvier 2024 pour valider les solutions techniques de reprise du parking et du système d'assainissement de la salle Patrick Cheyroux et des logements, également endommagés suite à ce sinistre.



Dégâts intempéries

Les pluies abondantes des derniers mois de l'année n'ont pas épargné notre commune, avec quelques dégâts, heureusement sans gravité.

Plusieurs arbres se sont couchés sur la chaussée, certains entraînant des câbles électriques dans leur chute, provoquant ainsi des coupures d'électricité importantes.

La route communautaire des Alambics (entre Traversat et la Martinie) a subi un éboulement important et devra être stabilisée avant d'être à nouveau ouverte en toute sécurité à la circulation.



Les ateliers de la Forêt Jardin

Le 8 janvier pour le premier atelier de l'année, des composteurs collectifs pour le compostage des déchets verts et alimentaires ont été installés. Ce service supplémentaire proposé par la commune, en anticipation, sera **obligatoire à partir du 1er janvier 2024**. Pour l'occasion, une intervenante du SIRTOM a fait une conférence autour du compostage en offrant aux personnes présentes un seau à compost et une brochure.



Le dimanche 5 février, le collectif a planté sur la parcelle des arbres fruitiers, pruniers, figuier et tilleul des petits fruits comme des ronces sans épines, des lianes avec deux vignes anciennes résistantes aux maladies et des vivaces, avec trois sortes de consoudes ayant des floraisons différentes pour ravir les pollinisateurs. Des saules tortueux ont été bouturés sur place sous l'aire de déchets verts afin de consolider la structure à terme. Ils ont aussi l'avantage de dépolluer le sol.

Le 5 mars, l'atelier taille a réuni plus de 25 personnes venues découvrir (ou redécouvrir) cette pratique. Jérôme, ancien pépiniériste, est intervenu pour former sur la taille des arbres d'ornements en donnant toutes les astuces pour obtenir une croissance optimale, avec une taille douce, mieux adaptée aux changements climatiques. Toutes les branches sont venues enrichir l'aire de déchets verts mise à disposition pour les habitants à la Forêt Jardin.



Le dimanche 2 avril a eu lieu le troc aux plantes de printemps de la forêt jardin à la salle Patrick Cheyroux. Une trentaine de passionnés se sont échangés plantes, livres, magazines, pots, ainsi que de précieux conseils pour embellir leurs jardins.

Le dimanche 7 mai, c'est avec une trentaine de personnes toutes générations confondues que s'est déroulée une balade botanique avec Claudine Boyer, ethnobotaniste, pour apprendre à mieux connaître les plantes sauvages comestibles. En effet, certaines de ces plantes que nous appelons communément "mauvaises herbes" sont comestibles. Cette passionnée nous a proposé un petit apéritif grandeur nature pour ravir nos papilles.



La taille en vert (ou taille d'été) était le thème de l'atelier du 4 juin. L'occasion de faire un point théorique sur cette taille un peu particulière, déjà pratiquée par nos anciens sur la vigne notamment, qu'on appelle communément l'épamprage et qui aujourd'hui prend tout son sens, à l'heure du réchauffement climatique, pour soulager certaines variétés lors de canicule essentiellement. La mise en pratique s'est faite ensuite sur les vignes de la parcelle.





Le 2 juillet, atelier nettoyage du haut de la parcelle (fauchage, élagage, désherbage...). Une fois l'accès dégagé, place à la fabrication d'un nichoir à faucon crécerelle qui a été installé à la Forêt Jardin.

Pour l'atelier d'août, confection d'une dizaine d'abri à chauves-souris. Avec l'envie d'accueillir toujours plus de biodiversité, le collectif a proposé de donner un petit coup de pouce aux chauves-souris qui voient leurs habitats diminuer d'année en année et qui sont pourtant très utiles, notamment parce qu'elles se nourrissent de moustiques. Chacun a pu repartir avec son abri pour l'installer chez soi avec toutes les consignes suivant l'espèce désirée.



En septembre, la rentrée a été studieuse avec le fauchage de la partie basse de la parcelle en attente de plantations, l'arrosage des fruitiers et aromatiques après ce mois caniculaire. Place à l'échange autour du roi des jardins : le hérisson, si discret et mystérieux. Comment l'attirer ? Lui fournir le gîte et le couvert ? Eviter les prédateurs ? Si vous aussi vous souhaitez en savoir plus sur l'auxiliaire le plus convoité par les jardiniers : <http://www.hameauidesherissons>

Beau moment de partage et de convivialité lors de l'atelier d'octobre. Après un échange d'expérience sur le bouturage et un rappel des bonnes pratiques pour optimiser les résultats, place à l'action. Chaque participant avait apporté des branchages qui ont été préparés et partagés. Tout le monde est reparti avec des boutures pour pouvoir étoffer son jardin.



Le 5 novembre, beau succès pour le troc aux plantes organisé par les bénévoles de la Forêt-Jardin. Bien au chaud dans la salle Patrick Cheyroux, une vingtaine de passionnés de la nature ont pu échanger plantes, livres, magazines, graines et même des petits poissons qui permettent un équilibre dans une mare en se régaland des larves de moustiques. De nombreux conseils avisés ont permis un beau moment de partage autour d'une collation offerte par la commune.

La magie de Noël a opéré le dimanche 3 décembre : des palettes se sont transformées en sapin de Noël nature pour le plus grand bonheur des petits et grands. Les fêtes de fin d'années seront authentiques et écologiques en utilisant le recyclage et l'imagination collective. Un nouvel atelier parents/enfants réussi avec transmission de savoir .



Si vous aussi vous voulez nous rejoindre aux ateliers, n'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les infos sont sur le site de la commune, c'est gratuit et ouvert à tous.

Communauté de Communes du Midi Corrèzien

SERVICE MANDATAIRE POUR L'EMPLOI DE SALARIÉ À DOMICILE

Le Conseil Départemental qui délègue une partie de ses missions au CIAS Midi Corrèzien au travers du service Instance de Coordination de l'Autonomie (ICA) a décidé de les ré-internaliser à compter du 1^{er} janvier 2024 en créant un service Public de l'Autonomie « Corrèze Autonomie ». Cette évolution a donc des impacts sur la gestion des services du CIAS et notamment sur la gestion du Service Mandataire.

En raison de la mutation des 3 coordinatrices au département de la Corrèze à compter du 1^{er} janvier, les élus du CIAS ont donc décidé de confier la gestion du service mandataire à l'Association A Dom' Limousin, Service d'Aide et d'Accompagnement Mutualiste de la Mutualité Française Limousine.

Ce transfert a été soigneusement planifié afin d'assurer la continuité du service dont nos aînés bénéficient.

Des permanences à destination des particuliers employeurs, des aides à domicile seront assurées par A Dom' Limousin :

Le mardi de 9h15 à 12h15 dans les locaux du SSIAD sis 18 Bd du Quercy 19500 MEYSSAC

Le mardi de 13h45 à 16h45 dans les locaux de la Communauté de Communes, Rue Emile Monbrial
19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

Le mercredi de 9h15 à 12h15 dans les locaux de la Communauté de Communes, Rue Suzanne Yssoulié,
Place du Marché 19190 BEYNAT

A compter du 1^{er} janvier 2024 vos nouveaux interlocuteurs d'A Dom Limousin pour la gestion du service mandataire seront :

Isabelle ODIN, responsable de secteur

Anne BORDAS, Assistante technique

Elles seront joignables au 05 55 24 53 22 / contact19@adomlimousin.fr

Communauté de communes Midi Corrèzien
Rue Emile Monbrial
19120 Beaulieu-sur-Dordogne
Standard : 05 55 84 31 00
contact@midicorrezien.com

2024

Retrouvez toutes les infos
de la Communauté de Communes
sur : www.midicorrezien.com

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Relais Petite Enfance

Le Relais est **lieu d'entrée unique pour toute demande concernant un mode d'accueil** (crèches, assistants maternels...)

Le Relais est un lieu gratuit d'échanges, de rencontres et d'information, à destination des parents, de leurs enfants et des professionnels de la petite enfance (assistants maternels, gardes à domicile...)

Un accompagnement est proposé aux assistants maternels ainsi que des ateliers d'éveil et d'expression avec les enfants accueillis. Des ateliers sont proposés les mardis, jeudis et vendredis.

Pour tous renseignements contacter

Elodie Delafosse :07.81.43.65.05 ou rpemidicorrezien@mutualitelimousine.fr

Crèches

Les enfants de 2 mois à 6 ans peuvent être accueillis dans les crèches de Lanteuil, Meyssac et Beaulieu sur Dordogne tous les jours de 7h30 à 18h30.

Si vous avez besoin de temps, si vous souhaitez sociabiliser votre enfant, les crèches accueillent également les enfants **de façon ponctuelle**.

Crèche de Lanteuil : 05.55.22.84.39 / bbmlanteuil@mutualitelimousine.fr

Crèche de Meyssac : 05.55.85.89.64 / bbmmeysac@mutualitelimousine.fr

Crèche de Beaulieu sur Dordogne : 05.55.91.04.27 / bbmbeaulieu@mutualitelimousine.fr

Accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.)

La Communauté de Communes propose aux familles pendant les vacances scolaires et les mercredis 3 sites d'accueil : Tudeils, Meyssac et Beynat par convention avec Sports Loisirs Nature.

Des équipes d'animateurs diplômés proposent des projets d'animation divers : sorties pédagogiques, jeux collectifs adaptés à l'âge et au rythme des enfants.

Modalités pour inscriptions:

Pour les centres de Tudeils et Meyssac

Inscriptions en journée complète ou en 1/2 journée

De 7h30 à 18h30- Vacances scolaires et mercredis.

Prendre contact auprès du pôle service à la population (Enfance Jeunesse)

Tél : 05 55 84 02 12

Courriel: alsh@midicorrezien.com

INFOS JEUNES 16-25 ANS

Pour les 16-25 ans, **un dispositif a été mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine : Destinaction**. Il s'adresse aux jeunes néo-aquitains qui souhaitent mettre en œuvre un projet de voyage en autonomie (sans encadrement familial ou professionnel, uniquement entre amis ou seul). Une bourse de 130 € est allouée aux jeunes pour la totalité du séjour après validation du projet devant un jury.

Si vous aussi, vous voulez changer d'air, n'hésitez pas à prendre contact auprès du service enfance-jeunesse de la communauté de communes au 05 55 84 02 12 pour tous renseignements et éventuellement le montage de votre dossier.

Une session de formation BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur), proposée par Familles Rurales et organisée par la Communauté de communes se déroulera au Pescher. Celle-ci est prévue du 25 Février au 03 mars 2024

Formation à partir de 16 ans

Inscriptions et renseignements au :

05 55 26 86 49 - contact@famillesrurales-correze.fr

La vie des associations

Association ACPG-CATM Section de LIGNEYRAC

2023 nous a permis de reprendre le déroulement normal de nos manifestations.

Le 15 janvier a eu lieu l'assemblée générale suivie de la traditionnelle galette des rois.

Nous avons organisé avec la municipalité les commémorations du 8 mai et 11 novembre. Pour la première fois, avec la participation des associations de Turenne, Nazareth et Nespouls, nous avons commémoré le 19 mars, un hommage a été rendu à Lucien NICOLAS mort pendant la guerre d'Algérie.

Huit adhérents ont participé au Congrès Départemental à Saint Hilaire Peyroux.

Le 16 avril le petit théâtre de Bannes a donné une représentation et a été très applaudi par le public présent.

Cette année notre association déplore le décès de notre secrétaire Christian MINOS, nous renouvelons à cette famille nos condoléances attristées.

Cette fin d'année sera marquée par la distribution de six colis de Noël à nos veuves et nos malades.

L'assemblée générale de 2024 se tiendra le 14 janvier avec renouvellement du bureau suivi par la galette des rois. Le 17 mars, Béatrice MARANI, artiste Corrézienne dont nous avons eu le plaisir d'entendre ses talents à Ligneyrac donnera un spectacle. Vers la fin de l'été un troupe de théâtre reviendra animer la commune.

L'association vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2024.

Les Bambous

L'association les Bambous organise depuis 2011 des cours hebdomadaires de TaiChi _ QiGong dans la salle Patrick Cheyroux à Ligneyrac tous les lundis à 18h.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez participer à nos activités.

Contacts : 06 33 57 61 54 - 06 20 66 19 95 "



Les subventions aux associations

La Commission Manifestations et Vie associative examine chaque année les demandes de subventions reçues de la part d'associations locales. En référence à la délibération n°2015-20 du 23 octobre 2015 établissant les règles d'attribution de subvention aux associations, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions en 2023, selon la répartition suivante :

- 150 € aux Anciens Combattants (ACPG-CATM) / 150 € à Ligneyrac Loisirs & Découverte,
 - 150 € à la Société de Chasse de Ligneyrac / 150 € à l'association Radio Vicomté,
 - 100 € à La délégation de Meyssac des Jeunesses Musicales de France,
 - 100 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Meyssac,
 - 100 € au Rugby Club du Pays de Meyssac / 100 € au Comice Agricole du Canton de Meyssac,
 - 100 € à La délégation de Meyssac du Souvenir Français / 100 € à l'Unité locale Midi Corrézien de la Croix Rouge.
 - 100 € à l'Association des Parents d'Élèves du RPI Noailhac-Lagleygeolle,
- La municipalité a également versé 351 € à l'association Ligneyrac Loisirs & Découverte, correspondant à la participation pour l'organisation de l'arbre de Noël des petits ligneyracois, à hauteur de 13 € par enfant.

Ligneyrac Loisirs et Découverte

L'association Ligneyrac Loisirs et Découverte a pour vocation de s'impliquer localement dans la vie culturelle et festive, en organisant des événements et des animations intergénérationnels, festifs, culturels et destinés à tous les habitants de la commune. Des animations habituelles sont programmées mais d'autres événements plus exceptionnels peuvent être organisés au cours de l'année. En effet, l'association a également pour objet d'être un relais des initiatives locales et d'être une main tendue aux initiatives personnelles.

Les temps forts de 2023 :

L'association a débuté 2023 avec son Assemblée Générale fin janvier qui a permis de faire le bilan de l'année 2022 et de réorganiser son bureau (6 membres) pour 2023. Comme habituellement, l'Assemblée Générale s'est poursuivie avec un apéritif offert par l'association, puis avec un repas au restaurant « **Au Vieux Four** ».



L'association a organisé sa fête votive annuelle le week-end du 22 et 23 juillet 2023 : les Aubades aux villageois se sont déroulées le samedi toute la journée avec les « **Festi'Félés** », et un concert avec le groupe « **Appelle tes copains** » et une restauration sur place grâce au Food Truck « **Cuistot Loco** », ont animé le samedi soir. La Fête s'est poursuivie le dimanche matin avec la fin des Aubades dans le bourg du village et un apéritif offert par l'association. Enfin, le week-end festif s'est terminé par un repas sur-mesure concocté par « **L'Amuse Bouche** ».



Puis, le traditionnel concours de belote a eu lieu le samedi 18 novembre 2023. Il a réuni une trentaine de personnes. Une fois le concours terminé, la soupe à l'oignon a été offerte à tous les participants !

Enfin, pour terminer cette année 2023 en féerie, l'association a organisé son Arbre de Noël pour les habitants de la commune. Les enfants ont pu écouter et participer au spectacle « **Des histoires comme ça dans la jungle** » de la « **Compagnie Figarillo** ». Ils ont également eu la chance de croiser le Père Noël qui était de passage sur la commune, chargé de ses nombreux cadeaux, et de partager un goûter, concocté pour tout le monde !



Pour 2024, les manifestations prévues sur la commune sont les suivantes :

Assemblée Générale - Samedi 27 janvier 2024

Fête Votive – Samedi 20 et dimanche 21 juillet 2024

Concours de belote – Samedi 9 novembre 2024

Arbre de Noël –Dimanche 8 décembre 2024

Si vous souhaitez prendre part aux réunions, simplement découvrir l'organisation et le fonctionnement ou rejoindre l'aventure Ligneyrac Loisirs et Découverte, l'équipe sera ravie de vous accueillir et d'échanger avec vous !

Nous restons bien évidemment à votre écoute pour toute remarque, toute idée ou de toute proposition!

N'hésitez pas à nous contacter !

Mail : ligneyrac.ld@outlook.fr -Téléphone : 06 95 27 22 12 (Benjamin DURANTON) - Facebook/Messenger

Foyer de Boulou les Roses

Le foyer de Boulou Les Roses est implanté sur un terrain de 13 hectares sur la commune de Ligneyrac. Il accompagne 39 personnes en situation de handicap. Il est ouvert 365 jours par an et fonctionne 24h/24. La moyenne d'âge en 2023 est de 48 ans. L'équipe pluridisciplinaire est composée d'Éducateurs spécialisés, d'une psychologue, de Moniteurs Educateurs, d'Aides Médico-Psychologiques, de Moniteurs d'Atelier, de cuisiniers, de personnels en bionettoyage, d'une lingère, d'un agent d'entretien de bâtiments, d'agents administratifs. Le Foyer privilégie le recrutement de proximité. Au total ce sont plus de 40 professionnels qui œuvrent au service des personnes accueillies.

Le foyer participe aux événements du territoire avec un franc succès comme Aïcontis ou encore le marché de Noël à Meyssac.

L'année 2023 a été très riche à Boulou Les Roses. Beaucoup de projets ont vu le jour comme l'installation du réseau Wifi, de la climatisation du self ou les travaux des logements et d'amélioration des conditions d'accueil.

Les 39 résidents ont également pu participer à de nombreuses manifestations sportives et remporter des véritables succès. Ils ont également réalisé des séjours vacances encadrés par des professionnels engagés.

Le foyer a réalisé son évaluation externe selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé. Le résultat a permis de démontrer la qualité des accompagnements et le haut niveau de l'engagement au service du public accueilli.

Nous n'oublierons pas les personnes qui nous ont quittés cette année et qui avaient marqué de leur empreinte le foyer.

Les résidents et tout le personnel s'associent pour souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2024.



Photo de Daniel Roblin- décembre 2023.

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté

Le Sous-Préfet de la Corrèze a remis à Teresa GARTON de Rosiers, le livret de la nationalité française, lors d'une cérémonie organisée dans les salons de la Sous-Préfecture de Brive pour célébrer sa naturalisation, en compagnie de Mme le Maire.



Etat Civil

Ils sont nés :

Marley Louis MONTEIL, né le 12 janvier 2023, de Rebecca LOWE et de Sébastien MONTEIL, de Traversat.

Lucas Marius LAMOTHE, né le 18 novembre 2023, de Hubert LAMOTHE et Mélanie GARDOU, de Laroche.

Ils nous ont quittés :

Fernande BROUSSE, décédée le 26 février 2023

Pierrette VERGNE, née PHILIPPE, de La Martinie, décédée le 2 mars 2023

Roger MEYNARD, du Bourg, décédé le 23 mars 2023

Maurice NICOLAS, des Treilles, décédé le 17 avril 2023

Christian MINOS, du Suquet, décédé le 21 avril 2023

Patrick SERAFIN, du Bourg, décédé le 2 juin 2023

Joséphine VALEILLE née VAILLE, de Peyrignac, décédée le 6 juin 2023

Éric CHARLES, de Boulou les Roses, décédé le 14 octobre 2023



Informations Pratiques Mairie**Coordonnées** :Mairie de Ligneyrac

Le Bourg 19500 Ligneyrac

Tél : 05.55.25.47.39 /mairie@ligneyrac.fr**www.ligneyrac.fr****HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :****Mardi** : 9h à 13h et 14h à 18h**Vendredi** : 14h à 19h**Sur rendez-vous pour les dossiers d'urbanisme****AGENDA****DATE A PREVOIR DANS VOS AGENDAS 2024 :**

Vœux de la municipalité : le 28 janvier 2024 à 16h

Cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre

Repas communal : 8 septembre 2024 à 12h

INFORMATIONS UTILES**HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE SAINT JULIEN MAUMONT :**

Du lundi au jeudi : 14h - 18h Du vendredi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE COSNAC (MONTPLAISIR) :

Mardi : 9h -12h Le lundi et du mercredi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

OUVERTURE ESPACE FRANCE SERVICES supplémentaire :3 place de la Mairie 19600 Noailles 0555858230 / noailles@france-services.gouv.fr**GENDARMERIE DE MEYSSAC** : 05.55.25.40.03**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC** : Les lundis, mardis et vendredis de 08h00 à 12h00

Les jeudis et samedis de 14h00 à 18h00

INFORMATIONS COMMUNALES

Vous pouvez retrouver toutes les informations et alertes concernant la commune en consultant :

- le site internet : www.ligneyrac.fr
- L'application gratuite **Panneau Pocket** (à télécharger sur votre téléphone mobile ou sur votre tablette ou en scannant le QR code)

